

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3879

15 décembre 2014

SOMMAIRE

Arc-Air	186174	JS Immo Luxembourg S.A.	186167
ArcelorMittal Europe	186174	Keystar Investments S.A.	186166
A.S.T. (Europe) S.A.	186148	La Flandre de Participation S.A.	186173
Barclays Bayard Investments S.à r.l.	186183	Lampas Investment	186173
Besenius S.à.r.l.	186147	Lux 11 S.à r.l.	186166
Bike-Dokter S.à r.l.	186192	Luxembourg Boulevard Royal Centre ...	186167
Bureau d'Architectes TEISEN & GIESLER S.à r.l.	186192	Luxembourg Central Station Centre ...	186167
CDCM Luxembourg S.à r.l.	186162	Luxembourg Investment Company 18 S.à r.l.	186167
CDIS Luxembourg S.à r.l.	186164	Luxembourg Investment Company 20 S.à r.l.	186172
CECOP S.A., société de gestion de patri- moine familial	186162	Luxembourg Investment Company 21 S.à r.l.	186173
CitCor Franconia Privatisierung S.à r.l.	186163	PR Kiel II S.à r.l.	186147
CitCor Wannsee I Sàrl	186163	PR Kiel I S.à r.l.	186147
Comptoir Foncier du Luxembourg	186163	PR Retail Asset II S.à.r.l.	186147
Cresco Capital Victoriahoeft S.à r.l.	186163	PR Retail Asset I S.à r.l.	186147
Dentsply S.à r.l.	186158	UniEuroRenta Real Zins	186146
Divine Beauté Coiffure S.à r.l.	186162	UniEuroRenta Real Zins	186146
Eurotransnord s.à r.l.	186165	UniGarantTop: Europa II	186146
Faenza Holding S.à r.l.	186165	UniGarantTop: Europa III	186146
Fiduconseil S.à r.l.	186166	UniGarantTop: Europa III	186146
FinDoc S.à r.l.	186166	UniGarantTop: Europa IV	186146
FIRST Top LuxCo	186164	UniRak Emerging Markets	186192
Fresenius Finance I S.A.	186165	VGP Park Leipzig S.à r.l.	186148
Glebba S.A.	186164		
Hamilton Sundstrand International Hol- dings (Luxembourg) S.à r.l.	186164		

UniEuroRenta Real Zins, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014178897/10.

(140204390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

UniEuroRenta Real Zins, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014178898/10.

(140204391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

UniGarantTop: Europa III, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014178905/10.

(140204402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

UniGarantTop: Europa III, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014178906/10.

(140204403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

UniGarantTop: Europa II, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014178908/10.

(140204405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

UniGarantTop: Europa IV, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014178923/10.

(140204431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

PR Retail Asset II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190565/10.

(140211496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

PR Retail Asset I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190564/10.

(140211477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

PR Kiel II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190563/10.

(140211991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

PR Kiel I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190562/10.

(140211998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Besenius S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 1, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 94.588.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 24 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 1^{er} décembre 2014.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2014190912/13.

(140213270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

A.S.T. (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 33A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 172.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.S.T. (Europe) S.A.

Référence de publication: 2014190817/10.

(140213290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

VGP Park Leipzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 190.244.

Rectificatif du dépôt L140165499 fait le 18/09/2014.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of September.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

VGP NV, a company incorporated under the law of Belgium, having its registered office at Spinnerijstraat 12, 9240 Zele, Belgium, registered with the Register of Legal Entities of Ghent (Division Dendermonde) under number BE 0887.216.042

here represented by Mr. Chris Oberhag, private employee, residing professionally at 13, avenue François Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 9, 2014.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the private limited liability company is "VGP Park Leipzig S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities,

bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may open branches in Luxembourg and abroad.

An additional purpose of the Company is, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad, the development of semi industrial business parks and the development of industrial and logistic buildings and more general the development of any form of building.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant securities interest in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital.

5.1. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Corporate units.

6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.

6.2. Corporate units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board"). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the "Category A Managers") and category B managers (the "Category B Managers").

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions"), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager or the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s) has (have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Member(s)

Art. 11. General meetings of members and Members circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the "General Meeting") or by way of circular resolutions (the "Members Circular Resolutions") in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. In such case, each Member shall give his vote in writing. If passed, Members Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member's commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

Art. 12. Sole member.

12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of members of the Company exceeds twentyfive (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a "Business Day"), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Subscription and Payment

VGP NV, pre-named, subscribes all the twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units.

The amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a.- Jan VAN GEET, born in Dendermonde, on 23 April 1971, residing at Horakova 678, 51301 Semily, Czech Republic, as manager of the Company.

b.- Dirk STOOP, born in Etterbeek, on 25 February 1961, with professional address at Narcissenlaan 7, 3090 Overijse, Belgium, as manager of the Company.

2. The registered office of the Company is set at 1, rue Isaac Newton, L-2242 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the proxyholder of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version; on the request of the same proxyholder, and in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day stated above.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed, with the undersigned notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix septembre.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

VGP NV, une société constituée sous les lois de Belgique, ayant son siège social à Spinnerijstraat 12, 9240 Zele, Belgique, enregistrée au Banque - Carrefour des Entreprises de Gent, Belgique, sous le numéro BE 0887.216.042.

ici représentée par Monsieur Chris Oberhag, employé privé, demeurant professionnellement au 13, avenue François Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 septembre 2014.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établi ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est "VGP Park Leipzig S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la Société a pour objet, aussi bien au grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger, le développement de parcs d'activité semi industriels et le développement de bâtiments industriels et logistiques et plus généralement le développement de toutes formes de bâtiments.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

VGP NV, prénommée, souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a.- Jan VAN GEET, né à Dendermonde, le 23 avril 1971, demeurant à Horakova 678, 51301 Semily, Czech Republic, comme gérant de la Société.

b.- Dirk STOOP, né à Etterbeek, le 25 février 1961, ayant son adresse professionnelle au Narcissenlaan 7, 3090 Overijse, Belgique, comme gérant de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi au 1, rue Isaac Newton L-224 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, le présent acte a été passé à Mondorf-les-Bains, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 15 septembre 2014. REM/2014/2004. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014190761/526.

(140211701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Dentsply S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.702.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.250.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of October.

In front of Maître Francis Kessler, public notary established in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholder of “Dentsply S.à r.l.”, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.250 (the “Company”), incorporated as a société à responsabilité limitée by a deed enacted by Maître Jean Seckler on 23 August 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2539, dated 20 October 2011 and lastly amended by a notarial deed enacted by Maître Francis Kessler on 30 August 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 950, dated 12 April 2012.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, Dentsply EU Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 73.350 (“DEUH” or the “Contributor”), holder of all the 3,700 (three thousand seven hundred) shares of the Company (the “Shareholder”), duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk of the notary office of Maître Francis Kessler, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 30 October 2014.

The above-mentioned proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 3,700 (three thousand seven hundred) shares of the Company, having a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2,000 (two thousand United States Dollars) by the issue of 2 (two) new shares of the Company, so as to raise it from its current amount of USD 3,700,000 (three million seven hundred thousand United States Dollars) to USD 3,702,000 (three million seven hundred two thousand United States Dollars);

3. Subscription and payment by Dentsply EU Holding S.à r.l. of 2 (two) new shares together with a share premium of USD 3,708,584,105 (three billion seven hundred eight million five hundred eighty four thousand one hundred five United States Dollars) by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital following the increase of the share capital described in the abovementioned resolutions; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; the Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2,000 (two thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 3,700,000 (three million seven hundred thousand United States Dollars) to USD 3,702,000 (three million seven hundred two thousand United States Dollars) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium amounting to USD 3,708,584,105 (three billion seven hundred eight million five hundred eighty four thousand one hundred five United States Dollars) (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 200 (two hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind by DEUH consisting of all the shares held by DEUH in Dentsply Benelux S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.952 ("DB Sarl") (the "DB Sarl Shares" or the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the full payment by the Contributor of the New Shares and of the Share Premium by means of the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs. Sofia Afonso- Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares in the Company and to pay them up entirely together with the payment of the Share Premium through the Contribution.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Contributor, in exchange for the issuance of the New Shares is composed of the DB Sarl Shares.

Valuation

The net value of the Contribution above amounts to a total of USD 3,708,586,105 (three billion seven hundred eight million five hundred eighty six thousand one hundred five United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 30 October 2014, which shall remain annexed to this deed and be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contributions' existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

(a) Mr. Robert John Winters, with professional address at 221, West Philadelphia Street, USA-PA 17405 York, United States of America;

(b) Mrs. Deborah Michelle Rasin, with professional address at 221, West Philadelphia Street, USA-PA 17405 York, United States of America;

(c) Mr. William Edward Reardon, with professional address at 221, West Philadelphia Street, USA-PA 17405 York, United States of America;

(d) Mr. Andrew O'Shea, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

(e) Mrs. Ingrid Cernicchi, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and

(f) Mr. Douwe Terpstra, with address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibilities, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out it is acknowledged that the shareholding of the Company is now composed of:

- DEUH, holder of all the 3,702 (three thousand seven hundred and two) shares of the Company.

The notary acts that all the shares representing the entire share capital of the Company are duly represented, so that the meeting can validly decide on all the following resolution:

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 6, paragraph 1 of the Company's articles of association to read as follows:

“ **Art. 6.** The corporate capital is set at USD 3,702,000 (three million seven hundred two thousand United States Dollars) represented by 3,702 (three thousand seven hundred and two) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-unième jour d'octobre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé de «Dentsply S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.250 (la «Société»), constituée par acte notarié de Maître Jean Seckler en date du 23 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2539 en date du 20 octobre 2011 et modifié pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Francis Kessler daté du 30 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 950 en date du 12 avril 2012.

Est apparu:

L'associé unique de la Société, Dentsply EU Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.350 («DEUH» ou l'«Apporteur»), propriétaire de 3.700 (trois mille sept cent) parts sociales dans le capital de la Société (l'«Associé»), dûment représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 octobre 2014.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée “ne varietur” par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer ce qui suit:

I.- Les 3.700 (trois mille sept cents) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points à l'ordre du jour, dont l'Associé déclare avoir été dûment informé par avance.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.000 USD (deux mille Dollars américains), par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales de la Société, afin de le porter de son montant actuel de 3.700.000 USD (trois millions sept cent mille Dollars américains) à 3.702.000 USD (trois millions sept cent deux mille Dollars américains);
3. Souscription et paiement par Dentsply EU Holding S.à r.l. de 2 (deux) nouvelles parts sociales moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 3.708.584.105 USD (trois milliards sept cent huit millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille cent cinq Dollars américains) payable par apport en nature;
4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social à la suite de l'augmentation de capital social telle que décrite dans les résolutions ci-dessus; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société de 2.000 USD (deux mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 3.700.000 USD (trois millions sept cent mille Dollars américains) à 3.702.000 USD (trois millions sept cent deux mille Dollars américains) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 3,708,584,105 USD (trois milliards sept cent huit millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille cent cinq Dollars américains) (la «Prime d'Emission»), dont 200 USD (deux cents Dollars américains) seront alloués à la réserve légale de la Société, l'intégralité devant être libérée par un apport en nature de DEUH consistant en la totalité des parts sociales détenues par DEUH dans le capital social de Dentsply Benelux S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.952 («DB Sarl») (les «Parts DB Sarl» ou l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par le biais de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Ensuite, intervient l'Apporteur, ici représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales de la Société et les payer entièrement, ensemble avec le paiement de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Description de l'apport

L'Apport réalisé par l'Apporteur en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales se compose des Parts DB Sarl.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à un montant total de 3.708.586.105 USD (trois milliards sept cent huit millions cinq cent quatre-vingt-six mille cent cinq Dollars américains).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société aux termes d'une déclaration de valeur de l'apport datant du 30 octobre 2014, annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Ensuite interviennent:

(a) M. Robert John Winters, ayant son adresse professionnelle au 221, West Philadelphia Street, USA-PA 17405 York, Etats-Unis d'Amérique;

(b) Mme Deborah Michelle Rasin, ayant son adresse professionnelle au 221, West Philadelphia Street, USA-PA 17405 York, Etats-Unis d'Amérique;

(c) M. William Edward Reardon, ayant son adresse professionnelle au 221, West Philadelphia Street, USA-PA 17405 York, Etats-Unis d'Amérique;

(d) M. Andrew O'Shea, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

(e) Mme Ingrid Cernicchi, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

(f) M. Douwe Terpstra, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

tous représentés ici par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration de valeur de l'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement liés en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, confirment expressément la description de l'Apport ainsi que son évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes ci-dessus, et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est pris acte que l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- DEUH, détenteur des 3.702 (trois mille sept cent deux) parts sociales de la Société.

Le notaire établit que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées, la présente assemblée peut donc valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous:

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 6, paragraphe 1 des statuts de la Société afin qu'il soit lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à 3.702.000 USD (trois millions sept cent deux mille Dollars américains), représenté par 3.702 (trois mille sept cent deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune. »

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

Dont acte fait et passé à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 novembre 2014. Relation: EAC/2014/14998. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014191015/240.

(140212538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Divine Beauté Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.960.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/12/2013.

Signature.

Référence de publication: 2014191020/10.

(140213157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

CDCM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 81.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190972/10.

(140213074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

CECOP S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 35.461.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2014190973/14.

(140213090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Cresco Capital Victoriahoeft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 192.123.

En date du 26 novembre 2014, l'associé Cresco Capital Urban Yurt 3 S.C.A., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a transféré 420 parts sociales à CRESCO CAPITAL URBAN YURT HOLDINGS S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- CRESCO CAPITAL URBAN YURT HOLDINGS S.à r.l., précité, avec 470 parts sociales
- Cresco Capital Urban Yurt 3 S.C.A., précité, avec 30 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190959/16.

(140212878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Comptoir Foncier du Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-6795 Grevenmacher, 31, rue de Wecker.

R.C.S. Luxembourg B 3.580.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 18.11.2014.

C.Clausse

Administrateur délégué

Référence de publication: 2014190955/12.

(140212496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

CitCor Franconia Privatisierung S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.145.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190950/10.

(140213140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

CitCor Wannsee I Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.199.

Der Jahresabschluss vom 31 Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190951/10.

(140213134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

CDiS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2129 Howald, 5, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 127.257.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 1^{er} Décembre 2014

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Le siège social de la société est transféré au 5 rue Marie Astrid L-2129 HOWALD.

Mr Philippe Chantereau.

Référence de publication: 2014190971/11.

(140213284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Hamilton Sundstrand International Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.819.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 316 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Johannes de Zwart
Gérant

Référence de publication: 2014191139/13.

(140212806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Gilebba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 41.921.

Les comptes annuels au 31/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GILEBBA S.A.

Référence de publication: 2014191127/10.

(140213365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

FIRST Top LuxCo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 165.250,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 113.509.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 28 novembre 2014

Les associés ont décidé en date du 28 novembre 2014:

- d'accepter la démission de Monsieur Kari Koivu en tant que gérant de catégorie B avec effet au 30 septembre;
- de nommer en tant que gérant de catégorie B avec effet immédiat et pour une période illimitée Monsieur Erik Hjelt, né le 30 septembre 1961 à Helsinki, Finlande et ayant son adresse professionnelle au 45 Korkeavuorenkatu, FIN-00130 Helsinki, Finlande

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Langham Hall Luxembourg
Signature
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014191103/19.

(140213105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Fresenius Finance I S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 141.453.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société, tenue le 24 Novembre 2014, il a été résolu ce qui suit:

- De clôturer la liquidation de la Société au 24 Novembre 2014,
 - De garder les documents et les livres de la Société au 41, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg et ceci pour une période de cinq ans,
 - Que toutes les dettes de la Société soient payées et toutes distributions ou provisions soient effectuées.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey S.à r.l.
Christophe Gammal
Liquidateur

Référence de publication: 2014191087/19.

(140212861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Faenza Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 177.729.

—
La société Faenza Holding S.à r.l. tient à informer le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que certains associés ont changé d'adresse.

Le siège social des associés suivants:

- Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership
- Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership
- Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership
- Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership
- Fifth Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership
- Fifth Cinven Fund (No. 6) Limited Partnership
- Faenza Co-Invest Limited Partnership

est:

P.O. Box 656 East Wing, Trafalgar Court Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY1 3PP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Faenza Holding S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2014191078/24.

(140212729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Eurotransnord s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9560 Wiltz, 58, rue du X-Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 96.160.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA
Signature

Référence de publication: 2014191074/11.

(140213117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Fiduconseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 4, boulevard Paul Eyschen.
R.C.S. Luxembourg B 168.025.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.
Fiduconseil s.à r.l.

Référence de publication: 2014191079/11.

(140212499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

FinDoc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 14-16, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 182.013.

Extrait de la réunion des associés en date du 24 novembre 2014 à Luxembourg

Les associés décident de remplacer Monsieur Paul Kleinbart, gérant, avec adresse à L-6975 Rameldange, 18, Am Bournert, par Monsieur Kleinbart Emmanuel, gérant, avec adresse à L-2410 Strassen, 166, rue de Reckenthal, pour une période indéterminée. Il peut engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014191082/14.

(140212562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Lux 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.409.428,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 178.834.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 19 novembre 2014 qui ont été acceptées:

- la démission de Ms Habiba Boughaba en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 7 mai 2014;
- la nomination de Mme. Miranda Lansdowne, née le 3 octobre 1974 à Rugby, Royaume Uni, résidant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale tenue le 18 novembre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2014191241/18.

(140213036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Keystar Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 51.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
KEYSTAR INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2014191225/11.

(140213205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

JS Immo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 142.411.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2683 du 3 novembre 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JS Immo Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2014191213/15.

(140213127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Luxembourg Central Station Centre, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 173.943.

Les associés ont décidé lors de l'assemblée générale en date du 28 novembre 2014

- note la démission de la personne suivante à titre d'administrateur de la Société avec effet au 28 novembre 2014:

* Paulo Dias

- de nommer le personne suivante en tant qu'administrateur de la Société pour une durée ne pouvant excéder six ans:

* Dominic Harrison, avec adresse 58 Penn Lane, Melbourne, Derbyshire DE73 8EQ, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014191243/15.

(140212964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Luxembourg Boulevard Royal Centre, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 42.802.

Les associés ont décidé lors de l'assemblée générale en date du 28 novembre 2014:

- note la démission de la personne suivante à titre d'administrateur de la Société avec effet au 28 novembre 2014:

* Paulo Dias

- de nommer le personne suivante en tant qu'administrateur de la Société pour une durée ne pouvant excéder six ans:

* Dominic Harrison, avec adresse 58 Penn Lane, Melbourne, Derbyshire DE73 8EQ, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014191242/15.

(140212965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Luxembourg Investment Company 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 192.217.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the sixth day of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability (“société à responsabilité limitée”), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of “Luxembourg Investment Company 18 S.à r.l.” a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company’s corporate capital is fixed at EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company’s object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders

has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fifteen.

Subscription and payment

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l..

pre-named: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The parties estimate the value of formation expenses at approximately 1,300.- Euro.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, salariée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger. Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de
«Luxembourg Investment Company 18 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quinze.

Souscription et libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de 1.300 Euros.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15343. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014191244/261.

(140212698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Luxembourg Investment Company 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.189.

Changement suivant le contrat de cession de parts sociales du 27 novembre 2014:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Fundation Canabrava, une fondation privée, constituée et régie selon les lois de Panama, ayant son siège social à Calle Primera Perejil, 7-68, Ciudad de Panama et enregistrée sous la Fiche 53739, Document 2312429, du Registre Public de Panama, 12,500 parts sociales

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Luxembourg Investment Company 20 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014191245/18.

(140213346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Luxembourg Investment Company 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.187.

Changement suivant le contrat de cession de parts sociales du 27 novembre 2014:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Fundation Canabrava, une fondation privée, constituée et régie selon les lois de Panama,

ayant son siège social à Calle Primera Perejil, 7-68, Ciudad de Panama et

enregistrée sous la Fiche 53739, Document 2312429, du Registre Public de Panama, 12,500 parts sociales

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Luxembourg Investment Company 21 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014191246/18.

(140213327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

La Flandre de Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.232.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration

Madame Nadia UWIMANA, employée privée née le 15 août 1980 à Nyarugenge-Kigali (Rwanda) et demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Christian FRANCOIS avec effet au 3 novembre 2014. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2020.

Monsieur Daniel PIERRE, employé privé demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à L-2086 Luxembourg est nommé en tant que président du conseil d'administration. Il assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2020.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

D. PIERRE / F. DUMONT

Administrateur et président du conseil d'administration / Administrateur

Référence de publication: 2014191249/18.

(140213032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Lampas Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.101.

Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration du 24 novembre 2014:

1. Démission de Monsieur Eric TALLEUX en tant qu'Administrateur du Conseil d'administration:

Le Conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Eric TALLEUX, résidant professionnellement au 17 Cours Valmy, F-92800 Puteaux, FRANCE de ses fonctions d'Administrateur du Conseil d'administration, avec effet au 30 octobre 2014.

2. Cooptation de Madame Catherine JANOT en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Eric TALLEUX:

Conformément aux prescriptions de l'article 13 des Statuts de constitution du 1^{er} Août 2006, le Conseil d'administration décide de nommer Madame Catherine JANOT, résidant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Eric TALLEUX, avec effet au 30 octobre 2014 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

Référence de publication: 2014191252/18.

(140213280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

**AM Europe, ArcelorMittal Europe, Société Anonyme,
(anc. Arc-Air).**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 24-26, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 55.559.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-first day of November.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the société anonyme "ARC-AIR", having its registered office at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B55559 (hereinafter the "Company") and incorporated pursuant to a notarial deed on June 13, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 507 of October 9, 1996. The Articles of Association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of December 15, 2009, which deed has been published in the Mémorial C, Register of Companies and Associations on February 17, 2010, number 353,

namely:

"ArcelorMittal Luxembourg", a société anonyme, having its registered office at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B6990, here represented by Mrs Bérange POIRIER, Legal Counsel, professionally residing at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 19 November 2014 said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing company and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration,

holding the total of ten thousand (10,000) shares out of the ten thousand (10,000) shares issued, representing the entire issued share capital of the Company that amounts to one million one hundred seventy two thousand five hundred seventy one euros and nineteen cents (EUR 1,172,571.19.-).

The appearing company, acting as the sole shareholder of the Company, declaring to disregard the formal rules to hold a shareholder's meeting, such as convening, agenda and constitution of the committee and acknowledging being perfectly informed about the decisions to be taken.

After discussion, the appearing company records the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "ArcelorMittal Europe" abbreviated "AM Europe".

Second resolution

The sole shareholder decides to modify the corporate object of the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 3 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

"The object of the Company is (i) to provide services and advices in the scope of business and financial management and all ancillary and complementary services that may include, without limitation, treasury, accounting, strategy, marketing, legal and fiscal services, to the European undertakings in which it holds a participation or which are group companies, (ii) to provide management and assistance in the scope of patents, patent rights, trademarks, registered trademarks, licenses and any other intellectual property rights to the European undertakings in which it holds a participation or which are group companies, (iii) to lend support, whether through loans, guarantees or any other way, to the European undertakings in which it holds a participation or which are group companies, (iv) to carry out any transactions whether financial, industrial or commercial, directly or indirectly related to its corporate purpose, to products and materials used in the manufacturing processes of steel, steel products and or other metallurgic products, as well as to the plane owned, (v) to make any financial and real estate transactions, such as the purchase, sale, operation and management of real estate, (vi) to acquire participations in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies and all other forms of investment,

the acquisition by purchase, subscription or otherwise, and the disposition by sale, exchange or otherwise of securities, bonds, debts, notes and other species of all, the administration, the control and the development of such participations.

The Company can achieve its purpose directly or indirectly on own behalf or on behalf of others, alone or in combination, by performing all operations to promote said purpose or that the companies in which it holds interests.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.”

Fourth resolution

The sole shareholder decides to accept the resignation of the current directors of the Company and to give them discharge for the exercise of their mandate.

The sole shareholder decides to appoint, for a term of 6 (six) years, the following persons as directors of the Company:

- 1) Henri BLAFFART, with professional address at 24-26 boulevard d’Avranches, L-1160 Luxembourg.
- 2) Vijay GOYAL, with professional address at 24-26 boulevard d’Avranches, L-1160 Luxembourg.
- 3) Egbert JANSEN, with professional address at 24-26 boulevard d’Avranches, L-1160 Luxembourg.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to fully restate the Company’s Articles of Incorporation, in order to reflect all amendments just taken here before and in particular to set them in accordance and conformity with the law of 25 August 2006, amending the law amended of 10 August 1915 on commercial companies; the Articles will be established in English followed by a French version, being understood that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The fully restated Articles of Incorporation will have the following new wording:

Title I - Form, name, object, registered office, duration

Art. 1. The Company is a société anonyme [public limited company] incorporated under Luxembourg law.

Art. 2. The name of the Company is “ArcelorMittal Europe” abbreviated “AM Europe”.

Art. 3. The object of the Company is (i) to provide services and advices in the scope of business and financial management and all ancillary and complementary services that may include, without limitation, treasury, accounting, strategy, marketing, legal and fiscal services, to the European undertakings in which it holds a participation or which are group companies, (ii) to provide management and assistance in the scope of patents, patent rights, trademarks, registered trademarks, licenses and any other intellectual property rights to the European undertakings in which it holds a participation or which are group companies, (iii) to lend support, whether through loans, guarantees or any other way, to the European undertakings in which it holds a participation or which are group companies, (iv) to carry out any transactions whether financial, industrial or commercial, directly or indirectly related to its corporate purpose, to products and materials used in the manufacturing processes of steel, steel products and or other metallurgic products, as well as to the plane owned, (v) to make any financial and real estate transactions, such as the purchase, sale, operation and management of real estate, (vi) to acquire participations in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies and all other forms of investment, the acquisition by purchase, subscription or otherwise, and the disposition by sale, exchange or otherwise of securities, bonds, debts, notes and other species of all, the administration, the control and the development of such participations.

The Company can achieve its purpose directly or indirectly on own behalf or on behalf of others, alone or in combination, by performing all operations to promote said purpose or that the companies in which it holds interests.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.”

Art. 4. The Company’s registered office is established in Luxembourg-City.

The board of directors may set up administrative establishments, agencies, branches or offices both in the Grand Duchy of Luxembourg and elsewhere.

Should any extraordinary event of a political, economic or social nature - or, more generally, any case of force majeure - occur or be imminent which may compromise the normal conduct of business at the Company’s registered office or trouble-free communications with that registered office or between that registered office and any place located abroad, the registered office may be transferred on a temporary basis to a location outside the Grand Duchy of Luxembourg until such time as those abnormal circumstances have completely ceased; however, such temporary measure shall in no way affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Such a declaration of transfer of the registered office shall be made and notified to third parties by one of the Company’s executive bodies having the capacity to bind it in respect of acts of ordinary day-today management.

Art. 5. The Company is formed for an unlimited period of time.

Title II - Share capital and shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed in the sum of ONE MILLION ONE HUNDRED AND SEVENTY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED AND SEVENTY-ONE EUROS AND NINETEEN CENTS (EUR 1,172,571.19), represented by TEN THOUSAND (10,000) shares with no specified nominal value, all paid up in full.

The shares are and shall remain registered shares.

Art. 7. In the event that a shareholder proposes to transfer all or part of his shares, he must offer them to the other shareholders in proportion to their participations in the total amount of shares held by those other shareholders.

Should any disagreement regarding the price persist amongst the shareholders after a period of two weeks, the transfer value shall be fixed by a panel of three experts, who shall base their decision on the market value of the shares. The shareholder(s) wishing to transfer the shares and the shareholder(s) proposing to purchase them shall each designate an expert. The third expert shall be appointed by the President of the Luxembourg Tribunal d'Arrondissement [District Court]. The Company shall communicate the result of the expert valuation by registered letter to the shareholders, requesting them to indicate within four weeks whether they intend to purchase or transfer the shares at the price thus determined. Failure by the shareholders to respond by that deadline shall be deemed to constitute a refusal.

Should only some of the shareholders, or just one of them, declare willingness to purchase shares, the shares proposed to be sold shall be offered to the shareholders wishing to purchase them in proportion to their participations in the total amount of shares held by the shareholders interested in buying.

If, at the end of this procedure, not all of the shares have found a buyer, the shareholder wishing to sell them may offer them to non-shareholders, provided however that a right of pre-emption shall be reserved to the other shareholders, in proportion to their participations, for a period of two weeks from the date of communication of the agreement with non-shareholders and in accordance with the terms of that agreement. The third paragraph of this article shall apply. The right of pre-emption of the other shareholders must relate to the totality of the shares, in default of which the shareholder wishing to transfer them shall be free to transfer them to the aforesaid non-shareholders.

Title III - Management

Art. 8. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members who may, but need not, be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders, which appointment shall be freely revocable by that meeting. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

Directors shall be appointed for a term not exceeding six years, and shall be eligible for re-election.

In the event that a director's office falls vacant, the remaining directors shall be entitled to fill that vacancy on a temporary basis. In that event, the general meeting shall proceed, the next time it meets, to make the definitive election.

A director who is appointed to replace another shall serve for the remainder of the term of office of the director whom he replaces.

The general meeting may award remuneration to the directors.

Art. 9. The board of directors shall elect a chairman from amongst its members; in addition, it may elect a vice-chairman. Where the chairman is prevented from carrying out his duties, they shall be performed by the vice-chairman or, in default, by the oldest director.

The board of directors shall elect a secretary, who may be chosen from outside the board membership.

Art. 10. The board of directors shall meet, upon being called to do so by its chairman or the person replacing him, as often as the interests of the Company so require. A board meeting must be convened whenever two or more directors so request.

Meetings shall be held at the place indicated in the notice convening the same.

If all the board members agree to such procedure and concur with the decision to be taken, a decision of the board of directors may also be adopted in writing, without the board members having to meet.

Art. 11. The board of directors may validly adopt resolutions only if more than one half of its members are present or represented.

Directors may confer - even in writing (by letter, telegram, telex or fax) - a proxy authorising one of their colleagues to represent them in the deliberations of the board of directors and to vote on their behalf and in their place; however, one and the same board member may not represent more than one of his colleagues.

Such a proxy shall not be valid for more than one meeting.

Decisions shall be taken by an absolute majority of the board members present or represented. In the event of a tie in the voting, the proposal put to the vote shall be deemed to be rejected. The chairman of the meeting shall not have a casting vote.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in minutes signed by the board members who took part therein.

Copies of those minutes or extracts therefrom shall be certified as true copies by the chairman or vice-chairman or by two directors.

Art. 12. The board of directors shall have the widest possible powers for the purposes of administering and managing the Company and for the realisation of the Company's object. Any matters which are not specially reserved by law or by the Articles of Association to the general meeting shall fall within the competence of the board of directors.

For the purposes of representing the Company, the joint signatures of two directors, of one director and one authorised agent or of two authorised agents shall be required. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 13. The board of directors may delegate certain of its powers and tasks, in particular the task of day-to-day management, to one or more managing directors, directors, general managers, assistant general managers, managers or authorised agents holding general or special powers, whose duties and remuneration shall be determined by it.

It may set up a management committee, which may, but need not, be composed of members chosen from amongst its number, the duties and powers of which it shall determine.

Title IV - Supervision and auditing of corporate accounts

Art. 14. The task of supervising and auditing the Company's operations is assigned to one or more statutory auditors ("commissaires") appointed by the general meeting of shareholders.

The duration of the term of office of the statutory auditors, whose appointment may be revoked at any time, may not exceed six years.

Outgoing statutory auditors shall be eligible for re-election.

The general meeting may award remuneration to the statutory auditor(s).

The statutory auditors shall enjoy unlimited rights of supervision and control in respect of all of the Company's operations.

They may, without being allowed to remove them, examine the Company's books, correspondence, minutes and, generally, all its documents.

If so required by law, the task of auditing the annual accounts and ensuring that the directors' report is in accordance with the annual accounts shall be entrusted to one or more independent auditors ("réviseurs d'entreprises") appointed by the general meeting.

The independent auditor(s) shall be eligible for re-appointment. They shall record the result of their audit in the report referred to in Section XIII of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as subsequently amended.

Title V - General meetings

Art. 15. The annual general meeting is held automatically in Luxembourg at the Company's registered office at 11.00 a.m. on the second Tuesday in the month of March. If that day is a public holiday, the meeting shall take place on the first working day thereafter.

Whenever circumstances amounting to force majeure arise (the possible existence of which shall be determined by the board of directors in its unfettered discretion), general meetings, including the annual general meeting, may be held abroad.

Art. 16. The board of directors and the statutory auditors are empowered to call a general meeting whenever they consider that the interests of the Company so require. They must convene the meeting in such a way that it is held within one month when required to do so by written request, specifying the agenda, submitted by one or more shareholders representing at least one fifth of the Company's capital.

Notices convening any general meeting shall contain the agenda and shall be given in accordance with the relevant statutory provisions.

However, no such notice shall be necessary where all the shareholders are present or represented and they confirm having had prior knowledge of the agenda.

No topic which does not appear as an item on the agenda may be the subject of deliberation unless the shareholders representing the entirety of the Company's capital unanimously decide to discuss and vote on other topics.

Art. 17. An attendance sheet shall be drawn up at each general meeting.

It shall contain the names and registered offices of the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them. That list shall be signed by all the shareholders present and by the representatives of the shareholders represented, and shall be certified by the chairman.

Each member attending the meeting has as many votes as the number of shares he owns or represents.

Art. 18. The meeting is chaired by the chairman of the board of directors or, failing him, by the vice-chairman or, failing either of them, by the oldest director.

Save in so far as it decides otherwise, the meeting shall sit without tellers.

The person chairing the meeting shall appoint a secretary, who may, but need not, be chosen from amongst the shareholders.

Art. 19. Save where otherwise provided for by the law or by these Articles of Association, the general meeting shall be validly empowered to deliberate, irrespective of the proportion of the Company's capital represented thereat, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast.

Art. 20. The deliberations of general meetings shall be recorded in minutes signed by the chairman and secretary, if any, of each meeting, and by the shareholders present and the representatives of the shareholders represented.

Copies of those minutes or extracts therefrom shall be certified as true copies by the chairman or vice-chairman of the board of directors or by two directors.

Title VI - Financial year, annual accounts, profits and distributions

Art. 21. The financial year of the Company shall commence on 1 January and end on 31 December in each year.

On 31 December in each year, the board of directors shall draw up an inventory and establish the annual accounts in accordance with the law.

The inventory and the annual accounts shall be submitted for consideration by the statutory auditor(s) ("commissaire(s)") or by the independent auditor(s) ("réviseur(s) d'entreprises"), as the case may be.

Art. 22. The net profits of the Company shall be utilised as follows:

1. At least five per cent shall be allocated to the statutory reserve. That allocation shall be effected only for as long as it is legally obligatory.

2. The surplus shall be at the disposal of the general meeting.

The board of directors, acting unanimously, shall be authorised, to the extent permitted by law and on the terms thereby prescribed, to distribute interim dividends.

Title VII - Liquidation

Art. 23. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the then serving members of the board of directors, unless the general meeting decides to appoint one or more other liquidators.

The liquidators' powers and the liquidation procedure shall be governed by the provisions of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as subsequently amended.

Title VIII - Disputes

Art. 24. All disputes concerning the Company's affairs which may arise during the lifetime of the Company, or upon its liquidation, between shareholders, between shareholders and the Company, between shareholders and directors or liquidators, between directors and/or liquidators, or between directors or liquidators and the Company shall be subject to the jurisdiction of the courts of the place where the Company maintains its registered office.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the appearing party known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

le seul et unique actionnaire de la société anonyme «ARC-AIR», ayant son siège social au 24-26 boulevard d'Avranches, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B55559, ci-après dénommée la «Société», constituée suivant acte notarié en date du 13 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 507 du 9 octobre 1996. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 353 du 17 février 2010,

à savoir:

«ArcelorMittal Luxembourg», société anonyme avec siège social au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B6990, représentée aux fins des présentes par Madame Bérangère POIRIER, Legal Counsel, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 novembre 2014, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

détenant le total des dix mille (10.000) actions sur les dix mille (10.000) actions émises représentant l'intégralité du capital social d'un million cent soixante-douze mille cinq cent soixante-et-onze euros dix-neuf cents (1.172.571,19 EUR).

La société comparante, agissant en sa qualité de seul et unique actionnaire de la Société convient de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations, ordre du jour et constitution du bureau, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir.

Après discussion, elle prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Le seul actionnaire décide de changer la dénomination sociale de la Société en «ArcelorMittal Europe» en abrégé «AM Europe».

Deuxième résolution

Le seul actionnaire décide de modifier l'objet social de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«L'objet de la Société est (i) de fournir des services et conseils dans le cadre de la gestion d'affaires et financière et tous services auxiliaires et complémentaires qui peuvent inclure, sans limitation, la trésorerie, la comptabilité, la stratégie, le marketing, les services juridiques et fiscaux, aux sociétés européennes dans lesquelles elle détient une participation ou qui sont des sociétés du groupe, (ii) d'assurer la gestion et l'assistance dans le cadre de brevets, de droits de brevet, marques, marques déposées, licences et tous autres droits de propriété intellectuelle, aux sociétés européennes dans lesquelles elle détient une participation ou qui sont des sociétés du groupe, (iii) d'apporter un soutien, que ce soit sous forme de prêts, de garanties ou de toute autre manière, aux sociétés européennes dans lesquelles elle détient une participation ou qui sont des sociétés du groupe, (iv) de réaliser toute opération qu'elle soit financière, industrielle ou commerciale, directement ou indirectement liée à son objet social, à des produits et matériaux utilisés dans les processus de fabrication de l'acier, des produits sidérurgiques et ou d'autres produits métallurgiques, ainsi qu'à l'avion lui appartenant, (v) de faire des transactions financières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion de l'immobilier, (vi) de procéder à des prises de participation sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et à toutes autres formes d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, et à l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière par des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut réaliser son objet social directement ou indirectement pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, seul ou en association, en effectuant toutes opérations pour favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

En général, la Société peut prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées à son objet et qui sont de nature à favoriser son développement ou extension.»

Quatrième résolution

Le seul actionnaire décide d'accepter les démissions des administrateurs actuels de la Société et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat.

Le seul actionnaire décide de nommer, pour une durée de 6 (six) ans, les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société:

- 1) Henri BLAFFART, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.
- 2) Vijay GOYAL, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.
- 3) Egbert JANSEN, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Cinquième résolution

Le seul actionnaire décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de refléter tous les changements intervenus et en particulier de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales; les statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française, étant entendu qu'en cas de divergences entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Les articles refondus de la Société auront désormais la nouvelle teneur suivante:

Titre I^{er} . - Forme, Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er} . La société est une société anonyme de droit luxembourgeois.

Art. 2. La société a pour dénomination «ArcelorMittal Europe» en abrégé «AM Europe».

Art. 3. L'objet de la Société est (i) de fournir des services et conseils dans le cadre de la gestion d'affaires et financière et tous services auxiliaires et complémentaires qui peuvent inclure, sans limitation, la trésorerie, la comptabilité, la stratégie, le marketing, les services juridiques et fiscaux, aux sociétés européennes dans lesquelles elle détient une participation ou qui sont des sociétés du groupe, (ii) d'assurer la gestion et l'assistance dans le cadre de brevets, de droits de brevet, marques, marques déposées, licences et tous autres droits de propriété intellectuelle, aux sociétés européennes dans lesquelles elle détient une participation ou qui sont des sociétés du groupe, (iii) d'apporter un soutien, que ce soit sous forme de prêts, de garanties ou de toute autre manière, aux sociétés européennes dans lesquelles elle détient une participation ou qui sont des sociétés du groupe, (iv) de réaliser toute opération qu'elle soit financière, industrielle ou commerciale, directement ou indirectement liée à son objet social, à des produits et matériaux utilisés dans les processus de fabrication de l'acier, des produits sidérurgiques et ou d'autres produits métallurgiques, ainsi qu'à l'avion lui appartenant, (v) de faire des transactions financières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion de l'immobilier, (vi) de procéder à des prises de participation sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et à toutes autres formes d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, et à l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière par des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut réaliser son objet social directement ou indirectement pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, seul ou en association, en effectuant toutes opérations pour favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

En général, la Société peut prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées à son objet et qui sont de nature à favoriser son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville

Le conseil d'administration pourra établir des sièges administratifs, agences, succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, ou plus généralement des cas de force majeure, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social, Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à UN MILLION CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE-ET-ONZE EUROS DIX-NEUF CENTS (1.172.571,19 EUR); il est représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.

Art. 7. Si un actionnaire se propose de céder tout ou partie de ses actions, il doit les offrir aux autres actionnaires proportionnellement à leurs participations dans le total des actions détenues par ces autres actionnaires.

En cas de désaccord persistant des actionnaires sur le prix après un délai de deux semaines, la valeur de cession sera fixée par un collège de trois experts, qui se baseront sur la valeur vénale des actions. Le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui se proposent de les acquérir désigneront de part et d'autre un expert. Le troisième expert sera nommé par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg. La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux actionnaires en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder les actions au prix arrêté. Le silence de la part des actionnaires pendant ce délai équivaut à un refus.

Si certains actionnaires seulement ou un seul déclarent vouloir acquérir des actions, les actions proposées à la vente seront offertes aux actionnaires qui entendent les acquérir en proportion de leurs participations dans le total des actions détenues par les actionnaires intéressés à l'achat.

Si à l'issue de cette procédure, la totalité des actions n'a pas trouvé preneur, l'actionnaire qui entend les céder peut les offrir à des non-associés étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres actionnaires en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des non-associés et suivant les conditions de celui-ci. L'alinéa 3 qui précède est d'application. La préemption des autres actionnaires doit porter sur la totalité des actions à défaut de quoi l'actionnaire qui entend les céder est libre de les céder aux prédicts non-associés.

Titre III. - Administration

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale et en tout temps révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour un terme de six ans au plus; ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre achève le mandat de celui qu'il remplace.

L'assemblée générale peut allouer une rémunération aux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président; il peut en plus élire un vice-président. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont remplies par le vice-président ou, à défaut, par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration élit un secrétaire, celui-ci pouvant être choisi en dehors du conseil.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit, sur la convocation de son président ou de celui qui le remplace, aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs au moins le demandent.

Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans les avis de convocation.

Si tous les membres sont d'accord avec cette procédure et avec la décision à prendre, une décision du conseil d'administration peut également être prise par écrit et sans que lesdits membres aient à se réunir.

Art. 11. Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si plus de la moitié de ses membres est présente ou représentée.

Les administrateurs peuvent donner, même par correspondance (lettre, télégramme, télex ou télécopie), mandat à un de leurs collègues de les représenter aux délibérations du conseil d'administration et de voter en leurs nom et place, un même membre du conseil ne pouvant toutefois représenter plus d'un de ses collègues.

Le mandat n'est valable que pour une seule séance.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés du conseil d'administration. En cas de partage des voix, la proposition mise en délibération est considérée comme rejetée. Celui qui préside la réunion n'a pas voix prépondérante.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres qui ont pris part à la délibération.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président ou le vice-président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société et pour la réalisation de l'objet social. Tous les objets qui ne sont pas spécialement réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale rentrent dans les attributions du conseil d'administration.

Pour la représentation de la société, la signature conjointe de deux administrateurs, d'un administrateur et d'un fondé de pouvoir ou de deux fondés de pouvoir est requise. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer certains des pouvoirs et missions qui lui incombent, notamment la gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs-délégués, administrateurs, directeurs généraux, directeurs généraux adjoints, directeurs, fondés de pouvoir ou fondés de pouvoir spéciaux, dont il détermine les fonctions et rémunérations.

Il peut créer un comité de direction, formé ou non de membres choisis en son sein, dont il détermine les attributions.

Titre IV. - Surveillance, Contrôle des comptes sociaux

Art. 14. La surveillance et le contrôle des opérations sociales sont confiés à un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale.

La durée des fonctions des commissaires, qui sont révocables à tout moment, ne peut pas dépasser six ans.

Les commissaires sortants sont rééligibles.

L'assemblée générale peut allouer une rémunération au(x) commissaire(s).

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes les écritures de la société.

Lorsque la loi l'exige, le contrôle des comptes annuels et de la concordance du rapport de gestion avec les comptes annuels est confié à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désignés par l'assemblée générale.

Le ou les réviseurs d'entreprises sont rééligibles. Ils consignent le résultat de leur contrôle dans le rapport visé à la section XIII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée dans la suite.

Titre V. - Assemblées générales

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit à Luxembourg, au siège social, le deuxième mardi du mois de mars à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir en pays étranger, chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Art. 16. Le conseil d'administration et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale aussi souvent qu'ils jugent que les intérêts de la société le nécessitent. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant le cinquième du capital social au moins l'en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour. Elles sont faites conformément aux dispositions légales.

Toutefois, les convocations ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Aucun objet autre que ceux portés à l'ordre du jour ne peut être mis en délibération, à moins que les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ne décident à l'unanimité de délibérer aussi sur d'autres objets.

Art. 17. A chaque réunion de l'assemblée générale, il est tenu une feuille de présence.

Elle contient les dénominations et sièges des actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est signée par tous les actionnaires présents et les représentants des actionnaires représentés et certifiée par le président.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Art. 18. L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration, ou, à son défaut, par le vice-président et à défaut des deux, par l'administrateur le plus âgé.

Sauf décision contraire prise par elle, l'assemblée siège sans scrutateurs.

Celui qui préside l'assemblée nomme un secrétaire choisi ou non parmi les actionnaires.

Art. 19. Sauf dans les cas où la loi ou les présents statuts en disposent autrement, l'assemblée générale délibère valablement quelle que soit la portion du capital social représentée et les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées.

Art. 20. Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire de chaque assemblée ainsi que par les actionnaires présents et les représentants des actionnaires représentés.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le président ou le vice-président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre VI. - Exercice social, Comptes annuels, Bénéfices, Répartitions

Art. 21. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Au 31 décembre de chaque année, le conseil d'administration dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi.

L'inventaire et les comptes annuels sont soumis à l'examen du/des commissaire(s) ou du/des réviseur(s) d'entreprises, selon le cas.

Art. 22. Le bénéfice net de la société est utilisé comme suit:

1. Cinq pour cent au moins sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement ne sera fait qu'aussi longtemps qu'il sera légalement obligatoire.

2. Le surplus est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration, statuant à l'unanimité, est autorisé, dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi, à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Titre VII. - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la société, la liquidation est effectuée par les membres du conseil d'administration alors en exercice, à moins que l'assemblée générale ne décide de nommer un ou plusieurs autres liquidateurs.

Les pouvoirs des liquidateurs et la marche de la liquidation sont réglés par les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée dans la suite.

Titre VIII. - Contestations

Art. 24. Toutes les contestations qui peuvent s'élever pendant la durée de la société, ou lors de sa liquidation, entre actionnaires, entre les actionnaires et la société, entre actionnaires et administrateurs ou liquidateurs, entre administrateurs et/ou liquidateurs, entre administrateurs ou liquidateurs et la société, en raison des affaires sociales, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents du siège social.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. POIRIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15935. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014188081/494.

(140210616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Barclays Bayard Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.133.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of the month of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Barclays Luxembourg EUR Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.130 and having a share capital of EUR 377,343,

here represented by Mr. Diego RIERA, Jurist, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 12 November 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Barclays Bayard Investments S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.133, which has been incorporated by deed of the undersigned notary, on 18 October 2011, and which articles of association (the "Articles", which term shall encompass all subsequent amendments to the articles of incorporation of the Company) are published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2989 dated 6 December 2011. The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 5 December 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 523 dated 26 February 2014.

The appearing party representing the whole share capital of the Company requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing and of article 14 of the Articles:

First resolution

The Sole Shareholder decides to rename the existing shares of the Company as follows:

- the existing twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares into twelve thousand five hundred (12,500) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"); and
- the existing five hundred (500) preferred shares into five hundred (500) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares").

Second resolution

The Sole Shareholder decides to fully restate the Articles, without amendment of the corporate object clause, which shall henceforth read as follows:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Legal form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by present laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Companies' Law") and the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Denomination. The denomination of the Company is "Barclays Bayard Investments S.à r.l."

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg City upon a resolution of the board of managers of the Company.

Art. 4. Corporate object.

4.1 The Company shall have as its business purpose to hold directly or indirectly (including, without limitation, through a trust) participations, securities and bank deposits, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, government bodies or trusts, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, profit participating instruments and other securities of any kind (including derivatives), to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio.

4.2 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

4.3 The Company may more particularly lend money to, or invest in any form moneys in, (i) its shareholders, group or affiliated companies of its shareholders, (including any trust in which affiliated companies have a direct or indirect interest) and (ii) professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties (including special purpose vehicles set up by, or jointly with professional market parties). Loans to, or investments in retail clients are excluded.

4.4 The Company may enter into derivative transactions with its shareholders, group or affiliated companies of its shareholders (including any trust in which affiliated companies have a direct or indirect interest) professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties.

4.5 The Company may provide collateral and enter into all types of security documents for the purpose of securing its own obligations and obligations and expenses of its shareholders, or obligations and exposure of any group or affiliated company.

4.6 The Company may also enter into forward sale agreements, including any prepaid forward agreement.

4.7 The Company may borrow in any form (excluding however the taking of loans from the public or the taking of deposits from the public).

4.8 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares - Share premium - Repurchase of shares

Art. 6. Corporate Capital.

6.1 The share capital may be represented by class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares") and class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares" and, together with the Class A Ordinary Shares, the "Shares") having such rights and obligations as set out in the present Articles.

6.2 The issued share capital of the Company is fixed at thirteen thousand Euros (EUR 13,000.-) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) Class A Ordinary Shares and five hundred (500) Class B Ordinary Shares, each Share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

6.3 Unless the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers, when declaring a dividend, otherwise determines in its absolute discretion, all the Shares are entitled to distributions pro rata to their respective Aggregate Value.

6.4 The funds received as share premium of the Shares upon issuance of the Shares (if applicable) are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be.

Art. 7. Shares, transfer and repurchase.

7.1 Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital and the consent

of the board of managers, such a consent not to be unreasonably withheld. For all other questions relating to a transfer of shares, the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law shall apply.

7.2 Each Share is indivisible with regard to the Company, which admits only one (1) owner for each of them.

7.3 Each Share gives right to one vote.

7.4 The Company may repurchase (in whole or in part) its own Class B Ordinary Shares by decisions of the board of managers, subject to the availability of distributable reserves or profits determined by the board of managers on the basis of relevant interim accounts and subject to agreeing the terms of the repurchase with the shareholder of the Class B Ordinary Shares to be repurchased. The Class A Ordinary Shares may not be repurchased by the Company.

7.5 Each Class B Ordinary Share shall be repurchased at its Aggregate Value.

7.6 The Class B Ordinary Shares shall not be convertible into Class A Ordinary Shares and the Class A Ordinary Shares shall not be convertible into Class B Ordinary Shares.

Art. 8. Events on shareholders. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. Rights of shareholders.

9.1 A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

9.2 In order to exercise their rights, shareholders have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. Composition of board of managers.

10.1 The company is administered by three (3) or more managers, with a majority of managers resident in Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation to their period of office. The number of managers, their powers and remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

10.2 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

10.3 In the event of any vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 11. Procedure of board of managers' meetings.

11.1 The managers may elect amongst themselves a person who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting. The chairman's duties consist in supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this article 11 and in chairing meetings of the board of managers.

11.2 Unless stated otherwise in these articles of association, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

11.3 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires with a notice of not less than one (1) clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting in person or by proxyholder, or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.

11.4 Meetings of the board of managers are quorate, if at least two (2) board members are (i) present or represented at the meeting and (ii) are physically present in Luxembourg.

11.5 Any manager who is physically present in Luxembourg throughout the meeting may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, it being understood that no manager who is physically present outside Luxembourg shall be permitted to participate in a meeting of the board whether by these means or otherwise. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

11.6 If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting. In case there is only one (1) manager, his resolutions are validly adopted if in writing.

11.7 Resolutions of the board of managers in a meeting are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote per proxy.

11.8 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary in Luxembourg, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

11.9 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held, provided that a circular resolution shall be valid and effective only if each member of the board of managers has signed such circular resolution at a time when he/she is physically present in Luxembourg. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Powers of the management.

12.1 The board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the articles of association to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

12.2 The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

Art. 13. Delegation of powers - Liability.

13.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management ("gestion journalière") of the company to one (1) or more Luxembourg resident managers, who will be called "Director(s)".

13.2 The board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney. There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

13.3 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this article (in particular, for all matters of daily management for which the Company is committed by the signature of any one (1) Director), the Company is bound by the joint signature of any two (2) managers.

13.4 No manager assumes, by reason of his position, a personal liability in relation to commitments regularly made by him in the name of the Company. A manager is a simple authorised agent and is responsible only for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 14. Procedural rules for shareholders' meetings.

14.1 The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.

14.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

14.3 In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the issued share capital.

14.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves - Interim dividends - Liquidation

Art. 15. Financial year. The Company's financial year runs from the twenty-ninth day of December of one year to the twenty-eighth day of December of the following year.

The shareholder(s) may shorten the term of the financial year at any time.

Art. 16. Annual statutory accounts.

16.1 Each year, as of the date of the financial year end, the board of managers will draw up a balance sheet, which will contain a record of the property of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the Company.

16.2 At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet.

16.3 Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, the inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 17. Distributions.

17.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

17.2 Each year, five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the nominal capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders and the board of managers, as the case may be.

17.3. Each Share entitles its holder to dividends calculated and payable subject to the availability of distributable reserves or profits and to be distributed upon proposal of the board of managers.

Art. 18. Interim Dividend.

18.1 The board of managers is authorised to declare, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, the payment of interim dividends to the Shares subject only to three conditions: i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be dated earlier than 3 weeks at the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable amounts exist.

18.2 The distributable amounts are equal to the net profit realised since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions (including any share premium), less losses carried forward and any sums to be placed to mandatory reserves pursuant to the requirements of the Companies' Law or of the Articles.

Art. 19. Liquidation.

19.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, designated by the meeting of shareholders by the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

19.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

19.3 After payment of all the debts and liabilities of the Company (including declared but unpaid dividends, if any) and the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in the following order:

- firstly, an amount equal to the Aggregate Value shall be distributed to the holder(s) of the Class B Ordinary Shares;
 - secondly, an amount equal to the Aggregate Value shall be distributed to the holder(s) of the Class A Ordinary Shares;
- and
- thirdly, any surplus (if any) shall be distributed to shareholders pro rata to the Aggregate Value of the Shares held by each of them at the liquidation date.

Art. 20. Applicable laws. All matters not specifically provided for in the Articles, shall be governed by existing applicable laws.

Art. 21. Definitions. "Aggregate Value" means with respect of each Share its nominal value increased by any share premium paid on such Share.

Costs and expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Barclays Luxembourg EUR Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.130 et ayant un capital social de EUR 377.343,

ici représentée par Mr. Diego RIERA, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui ayant été conférée sous seing privé le 12 novembre 2014.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, aux fins d'enregistrement.

La parties comparante est l'Associé Unique (l'"Associé Unique") de "Barclays Bayard Investments S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au

9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.133, constituée par acte du notaire instrumentant, le 18 octobre 2011, dont les statuts (les statuts initiaux ainsi que toutes les modifications subséquentes aux statuts initiaux étant les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2989 daté au 6 décembre 2011. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant le 5 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 523 daté au 26 février 2014.

La partie comparante représente l'intégralité du capital social de la Société et requière le notaire d'acter les résolutions suivantes prises en conformité avec les provisions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lequel un associé d'une société à responsabilité limitée peut exercer les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique sont enregistrées dans les minutes ou établies par écrit, et de l'article 14 des Statuts:

Première résolution

L'Associé Unique décide de renommer les parts sociales existantes de la société comme suit:

- les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires existantes par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A");
- les cinq cents (500) parts sociales privilégiées existantes par cinq cents (500) parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B");

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de totalement refondre les Statuts, qui devront désormais se lire de la manière suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme légale. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la société est "Barclays Bayard Investments S.à r.l."

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg sur une résolution du conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société aura pour objet social de détenir directement ou indirectement (y compris, notamment par le biais d'un "trust") des participations, des actions et obligations et des dépôts à la banque, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, corps gouvernementaux ou "trusts" d'acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que l'aliénation par vente, échange ou autres, de titres, obligations, debentures, billets, instruments financiers et autres droits et obligations en tous genres (y compris des produits dérivés), de posséder, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille.

4.2 La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter assistance, que ce soit par voie de prêt, garanties ou de toute autre manière que ce soit à des sociétés filiales ou affiliées.

4.3 La Société peut plus particulièrement, prêter ou investir de l'argent sous quelque forme que ce soit dans, (i) ses associés et sociétés du groupe ou filiales de ses associés, (incluant tout "trust" dans lequel ses associés ou sociétés du groupe ou filiales de ses associés ont un intérêt direct ou indirect) et (ii) des professionnels du secteur financier ou des sociétés du groupe ou filiales de ces professionnels du marché financier (y compris des véhicules ayant un objet spécial établi conjointement ou non avec des professionnels du secteur financier). Les prêts consentis à des particuliers ou les investissements opérés à destination de particuliers sont exclus.

4.4 La Société peut prendre part à des transactions portant sur des produits dérivés avec ses associés, des sociétés du groupe ou des sociétés filiales de ses associés (incluant tout "trust" dans lequel ses associés ou sociétés du groupe ou filiales de ses associés ont un intérêt direct ou indirect), professionnels du marché financier et sociétés du groupe ou sociétés affiliées de professionnels du marché financier.

4.5 La Société peut constituer toute sûreté réelle et s'engager dans tous types de documents dans le but de garantir ses propres obligations ainsi que les obligations de ses associés, ou des sociétés du groupe ou de toute entité affiliée de ses associés.

4.6 La Société peut également intervenir dans des contrats de vente à terme, y compris tout contrat de vente à terme prépayé.

4.7. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit (à l'exception toutefois de demandes de prêts auprès de particuliers ou la prise de dépôts de particuliers).

4.8 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts sociales - Prime d'émission - Rachat de parts sociales

Art. 6. Capital social, capital autorisé non émis.

6.1 Le capital social de la Société est composé de parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A") et des parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B" qui seront désignées ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A comme les "Parts Sociales"), ayant les droits et obligations tels que déterminés dans les Statuts.

6.2 Le capital social émis de la Société est fixé à treize mille Euros (EUR 13,000,-), divisé en douze mille cinq cents (12,500) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et cinq cents (500) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-).

6.3 A moins que l'assemblée générale ordinaire des associés ou, selon le cas, le conseil de gérance, en déclarant un dividende, n'en convienne autrement, toutes les Parts Sociales donnent droit à distribution au pro rata du montant de leur Valeur Totale respective.

6.4 Les fonds reçus au titre de la prime d'émission des Parts Sociales lors de l'émission de ces Parts Sociales (le cas échéant) sont affectés à une réserve spéciale dédiée aux primes, sauf pour ceux qui sont affectés au fonds de réserve légale. La réserve spéciale pour les primes est à la libre disposition des associés et du conseil de gérance, selon les cas.

Art. 7. Parts sociales, Cession et Rachat.

7.1 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Une cession de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, et avec le consentement du conseil de gérance, un tel consentement ne pouvant être déraisonnablement refusé. Pour toute autre question relative à un transfert de Parts Sociales, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

7.2 Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un (1) seul titulaire à son égard pour chaque Part Sociale.

7.3 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

7.4 La Société peut, procéder au rachat (en tout ou en partie) de ses propres Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B par décision du conseil de gérance, sous réserve de la disponibilité de réserves distribuables ou de profits distribuables tels que déterminés par le conseil de gérance sur la base de comptes intermédiaires pertinents et sous réserve d'un accord sur les termes de rachat avec l'associé des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B qui vont être rachetées. Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A ne peuvent pas être rachetées par la Société.

7.5 Chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie B sera rachetée à concurrence du montant de sa Valeur Totale.

7.6 Les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B ne sont pas convertibles en Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A ne sont pas convertibles en Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B.

Art. 8. Événements concernant les associés. Le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 9. Droits des associés.

9.1 Un associé, mais également ses héritiers, représentants, ayant-droits ou créanciers d'un associé ne peuvent, en aucune circonstance, requérir l'apposition de scellés sur les avoirs ou les documents de la Société, ni s'immiscer de quelque façon que ce soit dans la gestion de la Société.

9.2 Afin d'exercer leurs droits, les associés doivent se référer aux états financiers de la Société, ainsi qu'aux décisions de l'assemblée générale des associés.

Titre III. - Gérance

Art. 10. Composition du conseil de gérance.

10.1 La Société est gérée par trois (3) ou plusieurs gérants, la majorité d'entre eux demeurant au Luxembourg, n'ayant pas nécessairement le statut d'associé, et nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée déterminée ou indéterminée. Le nombre de gérants, leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

10.3 L'assemblée générale des associés jouit du pouvoir de révoquer les gérants à tout moment sans avoir à motiver une telle révocation.

10.4 En cas de vacance au sein du conseil de gérance, les gérants restant en fonction peuvent pourvoir provisoirement la vacance, auquel cas l'assemblée générale des associés procède à la ratification de la nomination lors de sa plus prochaine réunion.

Art. 11. Déroulement des assemblées du conseil de gérance.

11.1 Les gérants peuvent désigner l'un d'entre eux pour présider le conseil de gérance. En cas d'absence du Président, la présidence peut être conférée à un autre gérant présent lors de la réunion en cause. Les obligations du Président consistent à veiller à ce que le déroulement de la réunion s'effectue en conformité avec les dispositions du présent Article 11 et à présider les assemblées du conseil de gérance.

11.2 Sauf disposition contraire des Statuts, les gérants sont libres d'organiser le déroulement de leurs réunions à leur convenance. Aucune affaire ne peut être traitée par le conseil de gérance à moins que la réunion ne se tienne au Luxembourg.

11.3 Le Président ou tout gérant pourra convoquer une assemblée du conseil de gérance, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent, sur convocation préalable d'au moins un (1) jour franc. Il peut être renoncé à la nécessité de convocation préalable dès lors que tous les gérants sont présents ou représentés à ladite réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, confirment leur accord à ce que la réunion du conseil de gérance soit valablement tenue. La convocation, qui pourra être envoyée par courrier, recommandé ou simple, mail électronique ou fax, contiendra de façon suffisamment détaillée les points à discuter lors de la réunion, ainsi qu'une copie des documents à discuter pendant la réunion.

11.4 Les décisions prises lors d'une réunion du conseil de gérance sont valablement passées si au moins deux (2) des membres du conseil de gérance (i) sont présents ou représentés à la réunion et (ii) sont physiquement présents au Luxembourg.

11.5 Tout gérant, qui est physiquement présent au Luxembourg durant une réunion du conseil de gérance, pourra participer à ladite réunion par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à chacune des personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement, étant précisé qu'un gérant se trouvant physiquement hors du Luxembourg lors de la réunion ne saurait participer à la réunion par l'un quelconque de ces moyens. La participation à une réunion par l'un quelconque de ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

11.6 Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner procuration écrite à un autre gérant qui sera lui physiquement présent à la réunion afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse d'un gérant unique, ses résolutions sont valablement passées par écrit.

11.7 Les résolutions du conseil de gérance sont valablement passées si une majorité simple des gérants présents ou représentés ont voté en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un (1) vote, à moins qu'il n'agisse également pour le compte d'un autre gérant en vertu d'une procuration, auquel cas, il aura un (1) vote supplémentaire par procuration.

11.8 Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le Président et/ou le secrétaire au Luxembourg, et conservés au siège social de la société à condition que chaque gérant, afin de signer, est présent au Luxembourg au moment de la signature. Des copies ou extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou autre seront valablement signés par le Président de la réunion ou par tout gérant.

11.9 Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance sont valables au même titre que si elles avaient été prises lors d'une réunion d'un conseil de gérance dûment convoquée et tenue, à condition que chaque gérant ait signé ladite résolution à un moment où il se trouve physiquement présent au Luxembourg. Les signatures de tous les gérants pourront être documentées dans un document unique ou bien dans plusieurs documents ayant un contenu identique. La date d'une telle résolution circulaire sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance.

12.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, sous réserve des pouvoirs qui sont expressément attribués par la loi à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

12.2 Le conseil de gérance représente la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société est impliquée à quelque titre que ce soit, en demande ou en défense, sera géré par le conseil de gérance au nom et pour le compte de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs, Responsabilité.

13.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière (daily management) de la Société à un ou plusieurs gérants résidant au Luxembourg, qui prendra/ont la dénomination de "délégué(s) à la gestion journalière".

13.2 Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, investis du pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, mais uniquement dans les limites telles que déterminées par leur mandat. Il ne peut être procédé à une délégation de tous les pouvoirs de gérance, ou à une délégation substantielle des pouvoirs de gérance à un tiers.

13.2 Hormis décision spéciale du conseil de gérance s'agissant de la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations conférés par le conseil de gérance conformément au présent Article (en particulier pour toutes les affaires liées à la gestion journalière pour lesquelles la Société est liée par la signature d'un (1) seul délégué à la gestion journalière), la Société est engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants.

13.3 Un gérant ne contracte, à l'égard de sa fonction, aucune obligation personnelle du fait des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la société, il ne peut être tenu responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. Règles procédurales pour les réunions d'associés.

14.1 Si la Société ne comprend qu'un seul associé, l'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

14.2 Toutes les décisions outrepassant les pouvoirs du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, dans le cas où il y a plus d'un seul associé, par l'assemblée générale des associés. De telles décisions seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécifique.

14.3 S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du conseil de gérance. Une résolution des associés n'est valablement adoptée qu'après vote des associés représentant plus de cinquante pour-cent (50%) du capital social émis, en faveur d'une telle résolution.

14.4 Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves - Dividendes intérimaires - Liquidation

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le vingt-neuvième jour du mois de décembre d'une année et se termine le vingtième-huitième jour du mois de décembre de l'année suivante.

Le ou les associés peuvent abréger la durée de l'exercice social à tout moment.

Art. 16. Comptes sociaux annuels.

16.1 Chaque année, au dernier jour de l'exercice social, le conseil de gérance établit un bilan des actifs de la Société ainsi que de toutes ses dettes actives et passives et accompagné d'une annexe contenant une synthèse de tous les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants envers la Société.

Art. 17. Distributions.

17.1 Le solde créditeur du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

17.2 Sur ce bénéfice net, il est annuellement prélevé cinq pour-cent (5%) qui seront alloués à un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès lors que le fonds de réserve légale atteint le dixième du capital social nominal, mais devra toutefois reprendre jusqu'à son intégrale reconstitution, si à quelconque instant, et pour quelque raison que ce soit, le fonds de réserve était entamé au delà de ces proportions. L'excédent est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés ou du conseil de gérance, le cas échéant.

17.3 Chaque Part Sociale procure à son détenteur le droit au paiement de dividendes calculés et payables sous réserve de la disponibilité de réserves ou de profits distribuables et distribués sur proposition du conseil de gérance.

Art. 18. Dividende intérimaire.

18.1 Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice social, le conseil de gérance est autorisé à déclarer le paiement de dividendes intérimaires aux Parts Sociales, sous réserve que les trois conditions suivantes soient satisfaites: i) le conseil de gérance ne peut décider une telle distribution que sur la base de comptes intérimaires; ii) les comptes intérimaires ne peuvent dater de plus de trois (3) semaines précédant la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution; et iii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas à être certifiés, doivent démontrer l'existence de profits distribuables en montants suffisants.

18.2 Les montants distribuables équivalent au bénéfice net réalisés depuis la fin du dernier exercice social ou, selon le cas, la date de la constitution, auxquels s'ajoutent tout profit reporté ainsi que tout montant des réserves disponibles pour une distribution (incluant toute prime d'émission), et auxquels doivent être déduits les pertes reportées ainsi que tout montant devant être alloué aux réserves obligatoires en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts.

Art. 19. Liquidation.

19.1 En cas de liquidation de la Société, la liquidation est mise en oeuvre par un ou plusieurs liquidateurs, n'ayant pas nécessairement le statut d'associé, et qui seront désignés par l'assemblée des associés à la majorité requise à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

19.2 Le ou les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens ainsi que le paiement des dettes.

19.3 Après paiement de toutes les dettes et de tout le passif de la Société (y compris de tous dividendes éventuels déclarés mais non payés) ainsi que de tous les coûts et dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés dans l'ordre suivant:

- premièrement, un montant égal à la Valeur Totale sera distribué au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires de Catégories B;
- deuxièmement, un montant égal à la Valeur Totale sera distribué au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A; et
- troisièmement, tout surplus éventuel, aux associés au pro rata.

Art. 20. Lois applicables. Tout ce qui n'est pas prévu spécifiquement dans les Statuts est régi par les lois applicables.

Art. 21. Définitions. "Valeur Totale" correspond au total de la valeur nominale et de la prime d'émission.

Coûts et dépenses

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. RIERA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2014. LAC/2014/54293. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Référence de publication: 2014189995/501.

(140211501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Bike-Dokter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5423 Ersange, 9, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 115.921.

—

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190002/9.

(140212309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Bureau d'Architectes TEISEN & GIESLER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 105, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 93.823.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014190014/9.

(140211788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

UniRak Emerging Markets, Fonds Commun de Placement.

—

Das geänderte Sonderreglement, welches am 1. Oktober 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. Oktober 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014178926/10.

(140204562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.
